

**République Française**  
**MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 JANVIER 2017**

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 13

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Tony CHOLLET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS.

Absents : Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER), Ludivine CHAUVINEAU

Date de la convocation : 03 janvier 2017

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

## **1/ Approbation du compte rendu du 13 décembre 2016**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2/ Délibérations**

### **a) Lotissement de la Fougère**

#### **Délibération n°1/2017**

Dans le cadre du projet de requalification du lotissement de la Fougère, 5 versions ont été proposées par le cabinet d'études l'Atelier du Baron Perché. Le Conseil Municipal a retenu par délibération n°20/2016 la version A pour un montant de 300 174.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir pour l'opération le nouveau plan de financement suivant :

### **DEPENSES HT 342 424 €**

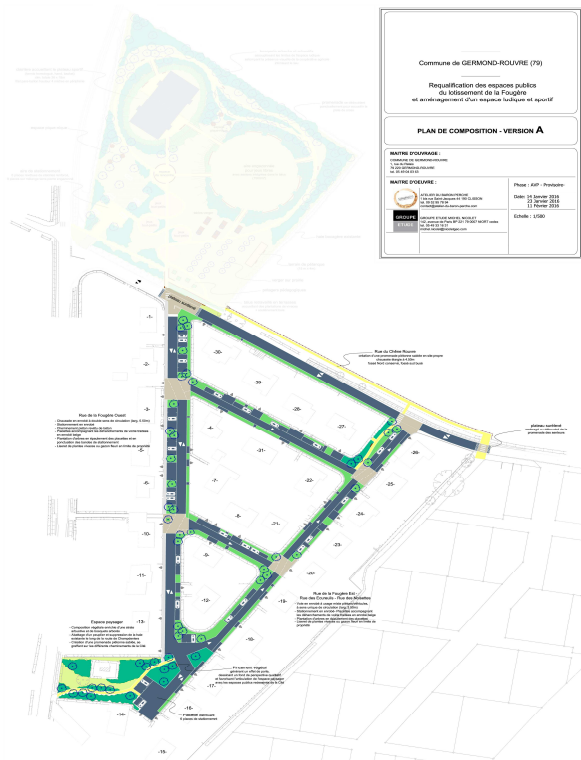
• Etude	14 550 €
• Travaux VRD	155 435 €
• Travaux Espaces verts	52 710 €
• Maitrise d'œuvre	15 245 €
• Option Génie Civil + enfouissement télécom	48 875 €
• Eclairage public	46 000 €
• Acquisition bande de terrain chemin de Rouvre	1 500 €
• Enfouissement	8109 €

### **RECETTES HT 342 424 €**

• DETR 2017	119 848 €
• Aide à la décision	6 000 €
• CAP79	40 930 €
• Réserve parlementaire	20 000 €
• Sieds	13 850 €
• Emprunt	141 796 €

(Sur la base du HT auquel il faudra rajouter la TVA)

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour un montant de 119 848 € (augmentation de la participation de l'Etat au titre de cette subvention de 25 à 35 % suite aux nouvelles dispositions 2017).***



➤ **De demander une subvention aux services du Département dans le cadre du CAP79, appui aux collectivités, pour un montant de 40 930 €.**

➤ **De solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire d'un montant de 20 000 €.**

➤ **De donner délégation à Monsieur le Maire afin d'entamer les démarches auprès des banques pour un emprunt de 200 000 € maximum, destiné à financer le projet de requalification du lotissement de la Fougère (TVA incluse).**

## **b) Projet salle culturelle**

### **Délibération n°2/2017**

Dans le cadre du projet de requalification et restructuration de la salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE en salle culturelle le plan de financement du projet doit être précisé compte tenu des derniers devis des études reçus en mairie.

<b>DEPENSES HT</b>	<b>661 295 €</b>
• Etude architectes	3 500.00 €
• OPC	4 400.00 €
• Diagnostic SOCOTEC	705.00 €
• Maitrise d'œuvre	53 350.00 €
• Travaux	575 000.00 €
• Option menuiseries et câblage scénique	11 600.00 €
• Diagnostic amiante avant travaux	625.00 €
• Bureau de contrôle	5 200.00 €
• Etude géotechnique	1 855.00 €
• Etude filière assainissement	560.00 €
• Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé	4 500.00 €

<b>RECETTES HT</b>	<b>661 295 €</b>
• DETR	172 500.00 €
• FEADER	100 000.00 €
• FSI 2017	205 145.00 €
• CAN	51 391.00 €
• Auto financement	132 259.00 €
<b>(Sur la base du HT auquel il faudra rajouter la TVA)</b>	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **De retenir pour l'opération le nouveau plan de financement suivant :**

➤ **De valider l'Avant-Projet Définitif tel que proposé par le cabinet Architectes Associés en date du 24 novembre 2016.**

- **De valider le plan de financement et les demandes de subventions tels que proposés ci-dessus.**
- **De valider la tranche de travaux 1 pour un montant réajusté de 97 400 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour les 4 tranches auprès des entreprises de travaux. Il est précisé que seule la tranche 1 est validée, chaque tranche étant conditionnelle, pour que les travaux de l'ensemble du projet puissent être réalisés, les tranches 2, 3 et 4 devront à leur tour être validées par délibération du Conseil Municipal.**

**c) Formation des Elus : Exercice 2017**

**Délibération n°3/2017**

Suite à une proposition de formation de l'Association des Maires des Deux-Sèvres (ADM79) à l'attention des élus, et suite aux demandes de plusieurs Conseillers Municipaux concernant cette formation, Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget primitif 2017, des crédits permettant aux Elus qui le souhaitent, d'assister à des formations.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'inscrire au compte 6535 du budget primitif 2017 : 1500 €**

**Prochaine date de réunion du Conseil Municipal :**

- **Mardi 31 janvier à 18h30.**

Fin du Conseil Municipal à 19h15.